

PRÉFECTURE
Secrétariat général
Service de coordination des politiques publiques
Section coordination des installations classées
pour la protection de l'environnement

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS MODIFICATIF D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

→ **OBJET** : L'arrêté préfectoral n° 2020-0021 du 10 janvier 2020 modifie l'arrêté préfectoral n° 2019-1552 du 16 décembre 2019 prescrivant l'organisation d'une enquête publique complémentaire relative à la demande d'autorisation pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Ineuil et Montlouis présentée par la société QUADRAN SAS

→ **DEMANDEUR** : société **QUADRAN SAS** 74 rue Lieutenant de Montcabrier – Technoparc de Mazeran 34 500 BEZIERS

→ **EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS** : communes d'Ineuil et de Montlouis

→ **DUREE DE L'ENQUÊTE** : 16 jours, du lundi 3 février 2020 à partir de 9h15 au mardi 18 février 2020 jusqu'à 12h15

→ **LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE** comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant est déposé sur le site internet des services de l'État (www.cher.gouv.fr) et aux mairies d'Ineuil et de Montlouis où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de chaque mairie. Il pourra formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet. Les observations pourront être adressées directement au commissaire enquêteur aux mairies d'Ineuil et de Montlouis pendant la durée de l'enquête. Elles seront annexées aux registres d'enquête. Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, à l'adresse électronique suivante : pref-ep-ineuil-montlouis@cher.gouv.fr Ces observations seront publiées sur le site internet des services de l'État (www.cher.gouv.fr).

Ce dossier a été réalisé par la société TOTAL QUADRAN SAS, 341 rue des sables de Sary – 45 770 SARAN – Tél. : 02.38.88.64.54 – Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès de M. Samuel NEUVY- Directeur de l'agence Centre Loire de la société TOTAL QUADRAN SAS Tél. : 02.38.88.64.54 – courriel : s.neuvy@quadran.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfète du Cher – secrétariat général – service de la coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement – place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18 020 Bourges CEDEX- dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

M. Eugène BONNAL, officier supérieur de l'armée de l'air en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'Orléans, se tiendra à la disposition du public aux mairies d'Ineuil et de Montlouis les :

- lundi 3 février 2020 de 9h15 à 12h15 à la mairie de Montlouis
- jeudi 6 février 2020 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Ineuil
- jeudi 13 février 2020 de 14h00 à 17h00 à la mairie d'Ineuil
- mardi 18 février 2020 de 9h15 à 12h15 à la mairie de Montlouis

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, aux mairies d'Ineuil et de Montlouis, à la préfecture du Cher – secrétariat général – service de coordination des politiques publiques – section coordination des installations classées pour la protection de l'environnement. Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le Cher. À l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Cher prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.